Image not found or type unknown

Changement d’emploi du temps

Par **Haley26100**, le **09/03/2022** à **18:00**

Bonjour,

Enceinte de 7 mois et demi, je suis en congé maternité. Je travaille en pharmacie de ville et donc mon emploi du temps était un samedi sur deux travaillés et 35 h par semaine. Hors, lorsque j'aurais accouché, mon mari bossant aussi le samedi à son compte ne pourra pas garder notre bébé, la nounou ne travaille pas le samedi et, à vrai dire, je n'ai pas envie de laisser mon enfant sans moi. J'ai demandé à passer en temps partiel à 32h sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Mon patron ne s'y oppose pas mais comment puis-je lui faire comprendre que le samedi ne sera plus possible. Tous mes collègues travaillent un samedi sur deux, hors quand je suis entrée dans l'officine il y a 5 ans, je ne travaillais jamais le samedi. A la suite d'une démission d'une collègue il a changé mon planning.

Pourriez vous m'aiguillez ?

Merci.

Par **miyako**, le **11/03/2022** à **15:50**

Bonjour,

Si malgré ,toute la diplomatie déployée de part et d'autre,votre employeur campe sur sa position,vous ne pourrez pas vous opposer aux nouveaux horaires.Essayez de vous entendre entre collègues qui n'ont pas de souci de garde d'enfants .

Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés